

Date de dépôt : 16 août 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour l'étude de mesures d'assainissement contre le bruit et la mise en place rapide d'un mur « anti-bruit » le long de l'autoroute N1 sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy

Rapport de M. Roger Golay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1688 a été déposée au Grand Conseil le 27 avril 2009. Le parlement a décidé de la transmettre à la Commission des pétitions pour traitement.

La commission susmentionnée a donc étudié cet objet lors de ses séances des 8, 15, 22 juin, 24, 31 août (sous la présidence du soussigné), 23 novembre, 14 décembre 2009 et le 18 janvier 2010 (sous la houlette de l'excellent président, M. Ivan Slatkine). Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier. Nous le remercions vivement de son précieux concours.

En substance, les pétitionnaires considèrent que, depuis l'automne 2008, suite à des coupes d'arbres importantes le long de l'autoroute côté lac, supprimant ainsi une partie de la modeste protection naturelle, le bruit n'a cessé d'augmenter à l'instar du trafic automobile.

Par conséquent, les signataires de la pétition invitent les autorités politiques à étudier l'installation d'un mur anti-bruit pour atténuer les nuisances sonores.

Pour obtenir tous les éléments nécessaires à l'étude de cette requête, la Commission des pétitions a procédé à plusieurs auditions.

Audition de M^{mes} Jacqueline Delarue et Geneviève Juttens, pétitionnaires, le 15 juin 2009

D'emblée, M^{mes} Delarue et Juttens indiquent qu'elles représentent un groupe de 90 personnes qui estiment que la situation relative aux nuisances sonores a empiré le long de l'autoroute N1, notamment sur la partie de la commune de Pregny-Chambésy. Les riverains de ce tronçon autoroutier affirment que la solution pour atténuer ces nuisances serait de construire un mur anti-bruit. Les pétitionnaires expliquent encore que le trafic a considérablement augmenté et que les coupes d'arbres en bordure d'autoroute ont supprimé une barrière naturelle contre le bruit.

Elle signale que cette idée d'installer un mur est ancienne et que l'aménagement d'un édifice de la sorte à proximité des voies de chemin de fer, à la satisfaction de tous, avait encouragé le lancement de cette pétition.

Un commissaire (UDC) demande si des mesures contre le bruit ont été entreprises par la commune.

M^{me} Juttens acquiesce en remarquant que ces mesures ont été prises il y a des années et que, depuis, le bruit s'est accentué. Elle ajoute que la mairie est au courant de cette pétition et soutient la démarche.

Un commissaire (Radical) demande si cette pétition a été transmise à la commune. M^{me} Juttens acquiesce.

Un commissaire (Libéral) demande si la valeur de l'immobilier a baissé dans cette zone. Mme Delarue répond par l'affirmative. Elle rappelle qu'il s'agit d'un bruit continu, jour et nuit.

A la fin de cette audition un débat s'instaure entre les commissaires.

Un commissaire (UDC) demande si c'est le canton ou la Confédération qui est responsable de l'entretien de l'autoroute. Le président de la commission (MCG) lui répond que l'entretien dépend du DCTI et qu'il existe des programmes nationaux sur les nouvelles infrastructures et que les murs en question en font partie.

Un commissaire (Vert) remarque qu'il faudrait que la végétation soit adaptée à l'autoroute. En effet, elle se souvient d'un abattage général d'arbres au bord de l'autoroute, ce qui lui avait semblé curieux.

Un commissaire (UDC) s'étonne du manque d'information et de concertation entre les autorités et les citoyens.

Un commissaire (Socialiste) mentionne que les CFF deviennent plus réactifs que les instances responsables des routes nationales pour limiter les nuisances dans les secteurs densifiés. Elle ajoute que le train, contrairement à l'autoroute, laisse tout de même des moments de répit.

Audition de M. Marc Mermoud, Conseiller administratif de la commune de Pregny-Chambésy, le 15 juin 2010

M. Mermoud déclare que le Conseil municipal a reçu la pétition qui nous occupe. Il ajoute qu'une résolution allant dans le même sens a été préparée et qu'il n'y a aucun doute que le Conseil municipal la vote favorablement. Il rappelle que le territoire de sa commune est traversé par l'autoroute, les chemins de fer et survolé à basse altitude par le trafic aérien au départ ou à l'arrivée de l'aéroport de Cointrin. De ce fait, les nuisances sont nombreuses. Il indique encore qu'une quatrième voie ferroviaire va être construite. Il signale que la commune étudie les mesures d'assainissement du bruit depuis des années et que, si des choses ont été réalisées aux abords des voies CFF, ainsi que pour limiter les nuisances provenant du trafic aéroportuaire, rien n'a été entrepris le long de l'autoroute depuis sa construction. Un plan de mesure est prévu mais rien n'a encore été fait. Il précise que la coupe d'arbres a été l'élément déclencheur pour le lancement de la présente pétition. Il pense, comme les pétitionnaires, qu'un mur anti-bruit pourrait constituer une bonne solution.

Un commissaire (Radical) demande qui paierait ce type de travaux.

M. Mermoud répond que c'est la règle du pollueur-payeur.

Un commissaire (PDC) s'interroge sur ce problème récurrent et demande si des mesures pour évaluer le bruit ont été faites.

M. Mermoud indique que des mesures ont été faites il y a une dizaine d'années. Entre-temps, il est intervenu à plusieurs reprises auprès des services compétents. Malheureusement, ces nuisances augmentent chaque année.

Un commissaire (UDC) s'étonne que la population se soit mobilisée pour tenter de résoudre un pareil problème. Il se demande si la commune a fait son travail.

M. Mermoud répond qu'un plan de mesures existe et que les crédits ont été votés. Il ajoute que la commune se bat contre les diverses nuisances, notamment le bruit. Il estime que c'est à l'Etat de s'occuper de l'autoroute et de payer l'aménagement de ces murs.

Un commissaire (Socialiste) s'étonne du manque de communication à l'égard des citoyens sur les raisons de l'abattage des arbres.

M. Mermoud répond que ces abattages ont été faits jusque dans le canton de Vaud. Il a également été étonné du manque d'information par les autorités qui ont décidé de ces abattages.

Une commissaire (Libéral) se demande si le développement n'a pas rapproché le village à l'autoroute.

M. Mermoud confirme que des habitations ont été construites aux abords de l'autoroute en plus de celles qui s'y trouvaient bien avant l'arrivée de cet axe autoroutier.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il faut attendre du Conseil municipal.

M. Mermoud répond qu'il va interpeller le Conseil d'Etat. Il demandera que des mesures soient prises. Il demandera également à la Confédération ce qu'il convient de faire.

Audition de M. Steve Auberson, directeur des routes du département des constructions et technologies de l'information (DCTI), le 24 août 2009

En préambule, le président de la commission informe ses collègues que la commune de Pregny-Chambésy a voté récemment une résolution concernant le mur anti-bruit.

M. Auberson indique que le DCTI est en train de rédiger une réponse à la requête de Pregny-Chambésy. Il signale ensuite que le service du génie civil est responsable des mesures appliquées mais il rappelle que c'est à présent la Confédération qui est responsable de ce segment d'autoroute, et ce depuis 2008. Il ajoute que son service avait entamé une étude pour la création de murs anti-bruit et que l'Office fédéral des routes a repris l'ensemble des dossiers. Il rappelle par ailleurs qu'un tronçon de route a déjà un revêtement phono-absorbant.

Un commissaire (UDC) demande l'impact sur la diminution du bruit avec ce type de revêtement.

M. Auberson répond que le gain était à l'époque de 4 à 5 décibels et que les nouveaux revêtements permettent de diminuer le bruit de 7 à 8 décibels. Il rappelle toutefois que ces revêtements perdent de leur valeur avec le temps et que le gain moyen est plus modeste.

Une commissaire (Libéral) explique avoir entendu que des contrats étaient passés entre les cantons et la Confédération.

M. Auberson répond que ces contrats ne concernent que l'exploitation des autoroutes.

Une commissaire (Vert) se demande si Genève ne pourrait pas s'adresser à Berne afin de signaler ce problème.

M. Auberson répond que la Confédération est consciente du problème. Il précise que la commune de Genthod a eu récemment une séance avec l'Office fédéral des routes à ce propos.

Une commissaire (Vert) demande les raisons qui ont motivé l'abattage des arbres.

M. Auberson répond que les bordures de cette autoroute sont des talus et que la végétation s'était trop développée. La décision d'abattre les arbres repose uniquement sur une question de sécurité.

Un commissaire (Radical) demande qui paie les constructions et l'entretien dans le domaine autoroutier.

M. Auberson répond que c'est la Confédération. Toutefois, il précise que les murs anti-bruit sont donnés aux propriétaires des terrains concernés.

Un commissaire (UDC) demande s'il est possible de connaître le planning de l'Office fédéral des routes.

M. Auberson déclare ne pas pouvoir répondre pour cet office.

Sachant que le facteur vitesse des véhicules a des répercussions sur les émissions du bruit, le président de la commission demande qu'elle est la vitesse prescrite sur le tronçon qui nous intéresse.

M. Auberson indique que la vitesse est limitée à 100 km/h.

Le président demande encore si son service a reçu la résolution de la commune de Pregny-Chambésy et, si c'est bien le cas, si elle est jointe au dossier. Il demande par ailleurs si cette pétition pourrait stimuler l'Office fédéral des routes.

M. Auberson répond que cela pourrait peut-être être le cas. Il remarque pouvoir relayer l'information puisqu'il rencontre de temps à autre les représentants de l'Office en question.

Débat

A la suite de cette audition, un commissaire (PDC) propose le dépôt de cette pétition. Toutefois, il juge qu'il serait utile de connaître le calendrier de l'Office fédéral des routes et de l'indiquer dans le rapport. Il suggère d'écrire un courrier à cet office et de prendre une décision seulement ensuite. Il précise que si aucun mur n'était envisagé par la Confédération, la pétition pourrait dès lors être renvoyée au Conseil d'Etat.

Une commissaire (Socialiste) invite ses collègues à renvoyer directement cette pétition au Conseil d'Etat qui fera le nécessaire auprès de l'Office fédéral des routes.

Le président demande si la commission souhaite entendre le service des forêts en ce qui concerne la coupe des arbres.

Un commissaire (Radical) estime que cela n'est pas utile.

Vote

Le président passe alors au vote l'établissement d'un courrier, adressé à l'Office fédéral des routes, afin de pouvoir connaître la planification de ses travaux et les alternatives à un mur anti-bruit :

En faveur : 11 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)

A l'unanimité.

Un courrier a été rédigé à l'attention de l'Office fédéral des routes, le 31 août 2009 (voir annexe).

Séance du 18 janvier 2010

Le président de la commission (Libéral) interroge ses collègues sur la suite à donner à cette pétition en regard de la réponse (voir annexe) de l'Office fédéral des routes au sujet du calendrier des futures infrastructures autoroutières contre le bruit.

Un commissaire (Libéral) remarque, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, que les murs anti-bruit semblent peu efficaces par rapport à une barrière naturelle. Il ajoute que ces murs s'altèrent en outre rapidement. Il propose le classement de cette pétition.

Un commissaire (Socialiste) intervient et suggère plutôt de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le président met au vote la proposition suivante :

Dépôt de la pétition 1688 sur le bureau du Grand Conseil.

En faveur : 9 (2 Socialistes, 1 Vert, 1 Radical, 3 Libéraux, 1 MCG, 1 UDC).

A l'unanimité.

La commission décide encore de proposer au Bureau du Grand Conseil le traitement de cet objet dans la partie « Extraits ».

Par conséquent la Commission des pétitions invite le parlement à déposer la pétition 1688 sur le bureau du Grand Conseil.

Annexes :

- courrier émanant de la commission des pétitions, daté du 31.8.2009*
- courrier réponse de l'Ofrou, daté du 30.11.2009*

Pétition

(1688)

pour l'étude de mesures d'assainissement contre le bruit et la mise en place rapide d'un mur « anti-bruit » le long de l'autoroute N1 sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy

Nous vous adressons une pétition, demandant à votre conseil d'intervenir auprès du Conseil d'Etat, autorité exécutive, afin qu'il étudie dans les meilleurs délais, et qu'il entreprenne les travaux pour la mise en place d'un mur « anti-bruit » le long de l'autoroute N1 à la hauteur de la commune de Pregny-Chambésy, conformément aux législations fédérale et cantonale en la matière.

Les signataires de cette pétition habitent dans les chemins de Valérie, chemin des Châtaigniers, chemin de la Nonette, chemin du Roitelet et chemin de la Pie. Ils subissent tous, en plus du bruit généré par les avions, les nuisances du bruit du trafic motorisé sur l'autoroute Genève-Lausanne. De plus :

- Le trafic ne cesse d'augmenter, les nuisances également.
- L'automne dernier des coupes d'arbres importantes ont été faites le long de l'autoroute, supprimant ainsi une partie de la modeste protection qui s'était créée au fil des années.
- Le bruit devient insupportable et nuit non seulement au bien-être mais aussi à la santé des habitants riverains.

Prenant en exemple les protections de « mur anti-bruit » le long de la voie CFF de Chambésy dessous et des travaux en cours sur la route de Ferney au Grand-Saconnex, les pétitionnaires remercient par avance les autorités de l'attention qu'elles porteront à la présente.

N.B. : 90 signatures
Mme Jacqueline Delarue
Chemin de Valérie 85
1292 Chambésy

Mme Geneviève Juttens
Chemin de la Pie 42
1292 Chambésy



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Grand Conseil

Commission des pétitions

Genève, le 31 août 2009

DETEC
Office fédéral des routes
Monsieur Rudolf Dieterle, directeur
Palais fédéral Nord
Koehergasse 10
3003 Berne

Pétition 1688 « Pour l'étude de mesures d'assainissement contre le bruit et la mise en place rapide d'un mur antibruit le long de l'autoroute N1 sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy »

Monsieur le directeur,

Par mandat du Grand Conseil de la République et canton de Genève, notre Commission parlementaire examine la pétition n° 1688 citée en titre.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons auditionné Monsieur Steve Auberson, directeur des routes auprès du Département des Constructions et Technologies de l'information (DCTI) de Genève. Ce haut fonctionnaire nous a informé que son service avait transmis à l'OFROU une étude sur la création de murs antibruit le long du réseau de l'A1 sur le territoire genevois.

Afin de pouvoir compléter notre dossier relatif à cette pétition, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre les projets retenus par votre Office et la planification de ces infrastructures.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.


Roger Golay
Président



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU



CH-1470 Estavayer-le-Lac, OFROU

République et Canton de Genève
Grand Conseil
Commission des pétitions
à l'att. de M. Roger Golay
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 7/12/09	Visa: JG
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Commissaires	<input type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Archives
Commission:	Pétitions
Procès-verbaliste:	
Copie à:	
Divers:	

Votre réf. :
Notre réf. : I465-0275/Res - Tsj
Collaborateur/trice : Serge Rey
Estavayer-le-Lac, le 30 novembre 2009

Réponse à votre lettre du 31.08.2009 "Pétition 1688"

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 31 août dernier, adressée à M. Dieterle, directeur de notre Office, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Après une analyse détaillée, nous avons pris contact avec les services cantonaux compétents (SABR) de Genève. Une coordination est en place afin d'avancer efficacement dans les études de protection contre le bruit sur tout le territoire du canton de Genève touché par les nuisances émises par les routes nationales. Nous avons eu à cet effet une séance de coordination au DCTI à Genève le 14 septembre dernier.

L'étude, à laquelle vous faites allusion dans votre courrier, concerne le dossier d'assainissement établi par le bureau Decibels à Genève sous la conduite des services cantonaux. Cette étude doit être revue et complétée afin de correspondre aux nouveaux standards de l'OPB.

Ceci nous permettra d'établir un projet définitif qui sera présenté à l'OFEV pour examen. Les mesures retenues devront ensuite être mises à l'enquête publique et les éventuelles oppositions devront être traitées. Suivront établissement d'un projet de détail et mise en soumissions de la réalisation.

Nous sommes actuellement dans la phase de mise à niveau du projet d'assainissement et il est prévu que celle-ci se termine au début du deuxième semestre 2010.

Office fédéral des routes OFROU
Serge Rey
Place de la gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac
Tel. +41 26 664 87 41, fax +41 26 664 87 90
serge.rey@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch